



Le Matin
1001 Lausanne
021/ 349 49 49
www.lematin.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'634
Parution: 6x/semaine

Page: 10
Surface: 111'195 mm²

Ordre: 729006
N° de thème: 729.006

Référence: 68416458
Coupage Page: 1/2

LA SUISSE, CE **PARADIS** DES FUMEURS

TABAC Le prix du paquet de cigarettes coûtera un euro de plus en France, dès le 1^{er} mars. La Suisse impose des prix moins élevés et sa politique de lutte contre le tabagisme est en retard sur ses voisins européens.



En France, certains paquets de Marlboro passeront à 8 euros le 1^{er} mars (9 fr. 30). La Suisse, elle, n'est pas près de faire monter leur prix à 10 francs...

● ANNE-CHARLOTTE MÜLLER

anne-charlotte.mueller@lematin.ch

Le prix du tabac augmentera au 1^{er} mars en France de presque un euro en moyenne sur les paquets de cigarettes et de deux euros environ sur le tabac à rouler. Le paquet de Marlboro Red ou Gold passera ainsi à 8 euros (9 fr. 30) alors qu'il est en moyenne à 8 fr. 60 en Suisse.

À l'heure où l'Europe ne cesse de durcir ses lois, la Suisse fait partie des cancren en matière de mesures de prévention. Dans le même classement, elle pointait en 21^e position, derrière le Royaume-Uni (1^{er}), la France (4^e), l'Espagne (8^e) ou l'Italie (13^e). En plus de ce mauvais résultat, elle fait aussi partie des six pays qui n'ont pas ratifié la convention-cadre de l'Organisa-

tion mondiale de la santé (OMS) – dont le siège est à Genève – pour la lutte antitabac, entrée en vigueur en 2005. Un texte qui conduit les 180 pays membres à durcir sa réglementation.

Ce qui pêche en Suisse, selon Laurence Fehlmann Rielle, conseillère nationale (PS/GE)? Son laxisme dans la lutte contre le tabagisme passif, dans la protection des mineurs, sa législation peu restrictive en matière de publicité pour les produits du tabac, le sponsoring d'événements culturels et sportifs par les cigarettiers, et le lobbying. Pascal Diethelm, président d'OxyRomandie, évoque même un retard de 30 ans sur d'autres pays.

LE TABAGISME PASSIF

Chez nous, il est interdit de fumer

dans les espaces fermés accessibles au public ainsi que dans les espaces servant de lieu de travail à plusieurs personnes depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif, en 2010. «Après cette mesure spectaculaire, on a assisté à une diminution importante des personnes admises à l'hôpital suite à des problèmes respiratoires, mais la loi est encore trop laxiste», déplore Laurence Fehlmann Rielle. En effet, les restaurants disposant d'une surface accessible au public égale ou inférieure à 80 m², dotée d'une ventilation adéquate, peuvent, sur demande, recevoir une autorisation pour se déclarer fumeurs. «La loi fédérale est plus tolérante que certaines lois cantonales. Il revient aux cantons d'édicter



des dispositions plus strictes», ajoute la socialiste.

Dans les cantons de Fribourg, de Neuchâtel et de Vaud, par exemple, la fumée est interdite dans tous les lieux publics, cafés et restaurants inclus, sauf dans des fumeurs remplissant certaines conditions: être ventilés et ne pas constituer des lieux de passage. Il en est de même en Allemagne, en France et en Italie: les restaurateurs peuvent conserver une salle «fumeurs» à condition qu'elle soit séparée de la pièce réservée aux non-fumeurs.

Des efforts se font sentir dans d'autres domaines. Depuis le 1er février, les CFF ont instauré une interdiction de s'en griller une sur les quais de six gares pour une phase test de six mois, dont Nyon et Neuchâtel. Après quoi, si les résultats sont probants, la fumée pourrait être interdite dans toutes les gares du pays.

LA PROTECTION DES MINEURS

Un mineur de moins de 18 ans a l'interdiction d'acheter du tabac dans de nombreux pays européens (en Italie depuis 2012, en France depuis 2010, en Allemagne depuis 2007). La Suisse, quant à elle, ne formule pas d'interdiction au niveau national. Dans les cantons de Genève et de Schwytz, qui ne possèdent par exemple aucune législation dans ce domaine, un enfant de 10 ans peut librement acheter des cigarettes. Toutefois, la majorité des cantons disposent d'une réglementation limitant l'interdiction aux moins de 16 ans ou de 18 ans. «On compte actuellement sur le bon sens des marchands de

tabac pour ne pas délivrer le produit aux moins de 16 ans», souligne la conseillère nationale genevoise.

LA PUBLICITÉ

En Suisse, la publicité pour les produits du tabac est interdite à la radio et à la télévision depuis 1964, mais elle est autorisée dans la presse imprimée, dans les points de vente, dans les bars et les boîtes de nuit, sur la voie publique sous forme d'affiches (en Suisse romande: Fribourg, Jura et Neuchâtel). Les cantons de Vaud, de Genève, de Berne et du Valais ont proscrit la pub pour les produits du tabac dans les domaines public et privé (visible du domaine public). Dans la plupart des pays européens, elle est totalement proscrite.

LE PARRAINAGE D'ÉVÉNEMENTS

Plus de 30 événements culturels et sportifs parrainés par les industries du tabac ont été identifiés en Suisse romande par l'Observatoire des stratégies marketing des produits du tabac en 2013. Dont font partie le Paléo et le Montreux Jazz Festival, notamment. D'après cette étude, le parrainage ne consisterait pas seulement en une contribution financière, mais également en toutes sortes d'activités marketing ayant lieu sur place. «Il y a une grosse hypocrisie de la part du gouvernement. D'un côté l'ordonnance sur les produits du tabac interdit toute publicité qui s'adresse spécifiquement aux mineurs et de l'autre on autorise que des grandes manifestations, qui

attirent les jeunes, soient parrainées par les cigarettiers, s'indigne Laurence Fehlmann Rielle. Puisqu'on n'arrive pas à protéger les adolescents directement par des lois, c'est une initiative populaire qui s'attaquera à ce sujet, en mars.»

LE LOBBYING

Ce qui explique l'exception helvétique dans le paysage européen, c'est le poids du lobbying. La Suisse accueille ainsi trois multinationales du tabac: Japan Tobacco International et Philip Morris International, dont les sièges sont respectivement à Genève et à Lausanne, ainsi que la filiale suisse de British American Tobacco, aussi basé dans le chef-lieu vaudois. Selon la conclusion d'une enquête menée par l'agence de presse Reuters publiée en juillet dernier, Philip Morris mènerait un combat acharné contre la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.

«Nous avons là un oligopole; ces trois géants de la fumée dominent le marché du tabac en Suisse, prenant 99% de parts de marché», précise Pascal Diethelm, président d'OxyRomandie. D'après lui, ces multinationales sont étroitement connectées aux milieux de l'économie, comme l'Union suisse des arts et métiers, GastroSuisse, ÉconomieSuisse ou Communication Suisse (ex-Publicité Suisse). «Ces milieux économiques s'opposent systématiquement à toutes les mesures proposées contre le tabagisme, préférant défendre l'intérêt d'une branche cartellaire au lieu de défendre la santé publique.»